



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 19055

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de la TVA à 5,5 % dans la restauration. Lors d'un récent déplacement à Bruxelles, le Premier ministre a renouvelé son engagement en faveur d'une baisse du taux de la TVA à 5,5 % dans la restauration. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement continue à attacher la plus grande importance à ce que les restaurateurs puissent bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il attend, en effet, de cette mesure notamment une relance de l'emploi dans ce secteur. Il s'est réjoui de la proposition de directive relative au champ d'application des taux réduits présentée par la Commission le 16 juillet 2003. En effet, cette proposition comprend la faculté pour les États membres d'appliquer le taux réduit au secteur de la restauration. Il regrette qu'un accord unanime sur cette dernière proposition n'ait pas pu encore se réaliser. Cela l'a conduit à prévoir dans l'immédiat un dispositif d'allègement des charges sociales des restaurateurs dont les modalités seront prochainement arrêtées. S'agissant des règles qui s'imposeront aux États membres pour déterminer les produits et services susceptibles de bénéficier du taux réduit, il se félicite de ce que la Commission ait annoncé lors du Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne du 10 février 2004 qu'elle s'apprêtait à déposer un document de travail sur le respect du principe de subsidiarité à appliquer aux taux de TVA dans le respect du fonctionnement satisfaisant du marché intérieur. Ces travaux pourront faciliter l'aboutissement des discussions sur la proposition du 16 juillet 2003, ce qui permettra alors d'appliquer le taux réduit de TVA à la restauration suivant les modalités prévues à l'article 99 de la loi de finances pour 2004.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19055

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2004

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4012

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1419